

## Quand payer :

Les comptes de taxes de 300 \$ et plus peuvent être payés en deux échéances, soit :

- lundi 2 mars 2020
- lundi 1<sup>er</sup> juin 2020

La Ville vous offre aussi la possibilité d'acquitter votre compte de taxes foncières en 6 ou 11 versements avec frais d'intérêts et de pénalité\*. Vous trouverez les montants au verso de votre compte.

\* Tel que prévu à la Loi sur la fiscalité municipale.

## Où et comment payer :

- via le site Internet de votre institution financière. Nous vous suggérons de programmer dès maintenant vos versements. Vous trouverez les institutions participantes au verso de votre compte. Veuillez entrer le numéro de référence sans trait d'union;
- au guichet ou au comptoir de votre institution financière;
- par la poste en acheminant les deux coupons accompagnés des chèques postdatés;
- dans les points de service de la Ville de Montréal.



Le paiement est enregistré le jour de sa réception par la Ville. Par conséquent, prévoyez un délai minimal de deux jours ouvrables pour que votre paiement nous parvienne.

Les chèques ou mandats doivent être libellés au nom de la Ville de Montréal.

## Autres avis envoyés

La Ville envoie quatre avis par année, dès qu'un compte affiche un solde, soit en avril, juin, août et novembre. Ces avis visent à informer les contribuables sur une base régulière de tout solde impayé et à limiter l'ajout de frais d'intérêts et de pénalité.



## ? Des questions sur vos taxes ?

Vous pouvez contacter le 311 (de l'île de Montréal) ou 514 872-0311 (de l'extérieur de l'île) :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 20 h 30
- les samedis, dimanches et jours fériés de 9 h à 17 h

[montreal.ca](http://montreal.ca)

[taxes@ville.montreal.qc.ca](mailto:taxes@ville.montreal.qc.ca)

## Montréal est connectée sur vous!

Des questions, un nid-de-poule, un problème de déneigement ou de propreté à signaler ? La Ville de Montréal est joignable 24 h/24, 7j/7, 365 jours par année via ses services numériques, dont l'application *Montréal-Services aux citoyens*.



# Votre compte de taxes 2020



Dates d'échéance des versements :

**2 mars 2020 | 1<sup>er</sup> juin 2020**

Chères Montréalaises, chers Montréalais,

Au cours des deux dernières années, nous avons travaillé sans relâche afin de transformer Montréal de manière à en faire une ville où tout le monde peut trouver sa place; une ville qui nous ressemble, qui nous permet d'atteindre notre plein potentiel et qui nous inspire à aller encore plus loin pour nos enfants et ceux qui les suivront. Cette ambition guide plus que jamais chacune de nos actions afin de faire de Montréal la ville de tous les possibles.

Pour y parvenir, nous sommes résolument engagés à poursuivre notre gestion budgétaire saine et responsable des ressources financières de la métropole. C'est la raison pour laquelle nous effectuons une priorisation des projets et veillons à assurer une allocation optimale des ressources financières de la Ville, tout en travaillant à bien gérer sa dette.

Cela se traduit, notamment, par la poursuite de notre travail d'harmonisation fiscale et par le maintien de notre engagement à limiter la hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal à 2% pour les immeubles résidentiels et à 1,5% pour les immeubles non résidentiels. Il convient toutefois de noter l'impact du rôle d'évaluation foncière sur le compte de taxes. Ainsi, les propriétés qui ont vu leur valeur croître au-delà de la moyenne, qui se situe à 13,7%, verront leur compte de taxes augmenter davantage que les propriétés dont la valeur croît plus lentement. Rappelons que les rôles d'évaluation foncière sont effectués tous les trois ans pour permettre de suivre l'évolution du marché immobilier et identifier la valeur réelle des propriétés sur un territoire donné.

Les revenus générés par les taxes foncières contribuent, entre autres, à financer la réhabilitation de nos infrastructures de voirie et d'eau, qui nécessitent d'importantes mises à niveau. Ils permettent aussi d'investir massivement dans les secteurs qui sont prioritaires pour la collectivité, tels que la mobilité durable, l'habitation, le développement économique, ainsi que la préservation de nos espaces verts et milieux naturels.

Depuis deux ans, avec vous, nous bâtissons l'avenir. Les choix que nous avons faits, de concert avec les Montréalaises et les Montréalais, nous permettront d'avancer et d'offrir à l'ensemble de la population, une ville dont elle peut être fière.

Valérie Plante  
Mairesse de Montréal

Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

Montréal

23963 (11-19)

Montréal

# 1 Identification

Le **numéro de compte** est associé à une propriété. Lors d'un changement de propriétaire, la Ville de Montréal n'émet pas de nouveau compte de taxes foncières.

Le **numéro de référence** est nécessaire pour le paiement par Internet.

Le **code d'accès** est requis lors de l'ajout *Ville de Montréal* – *Comptes de taxes municipales* parmi les expéditeurs postal<sup>MC</sup>.

# 2 Nouveau rôle d'évaluation foncière

Le nouveau rôle d'évaluation foncière de la Ville de Montréal est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ce rôle détermine les valeurs qui servent au calcul des taxes foncières.

En cas de désaccord avec l'une des inscriptions au rôle d'évaluation foncière, vous pouvez demander une révision administrative au plus tard le 30 avril 2020. Consultez le site Internet de la Ville [montreal.ca](http://montreal.ca) pour en savoir davantage.



## Effet du rôle 2020-2021-2022

Afin de limiter les effets de l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation foncière, la Ville adopte différentes mesures, dont l'étalement de la variation des valeurs.

L'étalement consiste à répartir la variation de valeur entre le rôle actuel et le rôle précédent sur trois ans.

### Exemple d'étalement de variation de valeur

Valeur au rôle précédent : 413 000 \$ } Variation : 62 000 \$  
 Valeur au rôle 2020-2021-2022 : 475 000 \$ } Variation annuelle : 20 667 \$

Valeur imposable en 2020 :	Valeur imposable en 2021 :	Valeur imposable en 2022 :
413 000 \$	433 667 \$	454 333 \$
+ 20 667 \$	+ 20 666 \$	+ 20 667 \$
<b>433 667 \$</b>	<b>454 333 \$</b>	<b>475 000 \$</b>

La valeur imposable ajustée sur laquelle sont calculées vos taxes représente donc la valeur de votre propriété combinée à la mesure d'étalement.

# Votre compte de taxes 2020

Montréal Compte de taxes municipales 2020

**1**

Numéro de compte	Numéro de référence	Code d'accès	Période d'imposition						Date de facturation			
			Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année	
XXXXXX - XX	XXXXXXXX - 20 - 01 - 00	XXXXXX	01	01	2020	au	31	12	2020	24	01	2020

Débit(eur) du compte : JEAN UNTEL

Emplacement de la propriété : 123, RUE DU CROISSANT

Arrondissement : ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL

Le présent compte s'adresse à la fois au(x) débiteur(s) identifié(s) ci-dessus et aux autres codébiteurs également inscrits comme propriétaires au rôle d'évaluation foncière.

Valeur(s) imposable(s) au 31 décembre 2019 : 413 000

Valeur(s) imposable(s) ajustée(s) de 2020 : 433 667

Valeur(s) imp. inscrite(s) au rôle 2020-2022 : 475 000

**2**

Détail du compte (Consulter l'annexe jointe au compte)	Base d'imposition	Taux	Montant
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>			
TAXE GÉNÉRALE - TAUX DE BASE	433 667	0,6372 /100\$	2 763,33
TAXE CONTRIBUTION À L'ARTM	433 667	0,0024 /100\$	10,41
TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU SERVICE DE L'EAU	433 667	0,1043 /100\$	452,31
TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU SERVICE DE LA VOIRIE	433 667	0,0035 /100\$	15,18
<b>ARRONDISSEMENT</b>			
TAXE RELATIVE AUX SERVICES (RÈGL. XXX XXX)	433 667	0,0436 /100\$	189,08
TAXE RELATIVE AUX INVESTISSEMENTS	433 667	0,0483 /100\$	209,46

**3**

Date(s) limite(s) versement(s)	Jour	Mois	Année	Montant	Jour	Mois	Année	Montant	Total du compte	
1 <sup>er</sup> :	02	03	2020	1 819,89	2 <sup>e</sup> :	01	06	2020	1 819,88	3 639,77

Tout versement fait après la date limite entraîne des frais calculés de jour en jour aux taux mensuels suivants : intérêts = 0,75 % ; pénalité = 0,41 %.

Toute contestation d'une inscription au rôle d'évaluation foncière ne vous libère pas de l'obligation d'acquitter ce compte.

Si la valeur de votre propriété a augmenté davantage que la valeur moyenne des immeubles de votre catégorie, votre hausse de taxes sera plus grande. Dans le cas contraire, la hausse sera moindre.



# 3 Vos taxes

Le compte de taxes englobe :

- la taxe foncière générale qui finance les dépenses de la Ville de Montréal, incluant les quotes-parts versées à l'agglomération;
- une partie de la contribution versée à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);
- les taxes spéciales consacrées au financement de l'eau et de la voirie;
- les taxes imposées par les arrondissements.

Des particularités s'appliquent pour les immeubles non résidentiels incluant les immeubles mixtes. Les propriétaires de ce type d'immeubles trouveront davantage de renseignements sur le site Internet de la Ville [montreal.ca](http://montreal.ca).

## La Ville dans votre quotidien

Chaque jour, la Ville de Montréal vous accompagne en vous offrant des services de proximité.

- Eau
- Transport en commun
- Déneigement
- Collectes sélectives et de déchet
- Sécurité publique
- Réseau urbain
- Loisirs et culture

Soyez informés sur ce qui se passe en Ville :  
 Facebook : @mtlville  
 Twitter : @MTL\_Ville